

## **CHARTRE DOCUMENTAIRE DE LA BIBLIOTHEQUE DE LA MOM**

La Maison de l'Orient et de la Méditerranée – Jean Pouilloux (MOM), fédération de recherche 538, est rattachée conjointement au CNRS et à l'Université Lyon 2. L'un des instruments de recherche qu'elle propose est sa bibliothèque qui est donc par ce biais un élément important de la politique de recherche de l'Université. Cette bibliothèque est associée au SCD de l'Université. Elle apparaît aussi comme l'une des bibliothèques de l'Université Lumière Lyon 2 sur la carte documentaire<sup>1</sup> dont se sont dotées les universités lyonnaises.

### ***Mission de la bibliothèque de la MOM***

- Rassembler et développer une documentation en SHS de référence, de niveau universitaire, internationale, pluridisciplinaire, spécialisée et majoritairement en libre accès en relation avec les thématiques de recherche couvertes par les laboratoires de la MOM et en lien avec des formations dispensées dans les universités lyonnaises, notamment à l'Université Lumière Lyon 2.
- Rendre cette documentation accessible et disponible au plus grand nombre et dans les meilleurs délais pour ce qui est des nouvelles acquisitions.
- Réserver un accès privilégié à cette documentation au public « recherche » (chercheurs, enseignants-chercheurs, post-doctorants, chercheurs étrangers, étudiants avancés ...) par une politique libérale de consultation des fonds en dehors des horaires publics d'ouverture.
- Assurer la conservation physique de ces collections notamment les livres et les périodiques anciens.
- Développer des moyens de diffusion de l'information documentaire dans les domaines couverts par la MOM.
- Coopération (échanges, catalogues collectifs, accueil de lecteurs étrangers...) avec des bibliothèques et des institutions scientifiques nationales ou internationales qui participent des mêmes domaines de recherches que la MOM.

### ***Politique documentaire de la MOM***

En conformité avec les souhaits de ses tutelles et les impératifs de la carte documentaire lyonnaise, la bibliothèque de la MOM est chargée prioritairement de couvrir les domaines suivants :

- Géoarchéologie du pourtour méditerranéen.
- Préhistoire du bassin méditerranéen.
- Méthodologie de l'archéologie.
- Histoire et archéologie de l'Europe protohistorique.
- Archéologie, histoire et textes des civilisations du Proche-Orient ancien, de la Méditerranée orientale et de l'Égypte pharaonique.
- Histoire et textes du Monde grec classique.
- Histoire et archéologie de l'Occident romain.
- Archéologie gréco-romaine.
- Histoire et archéologie du monde byzantin.
- Histoire, archéologie du monde islamique médiéval.
- Histoire et sociétés du monde arabe contemporain.

---

<sup>1</sup> Convention entre Lyon 2, Lyon 3 et l'ENS LSH du 26 novembre 2000.

Le directeur de la MOM est le directeur de la bibliothèque. A ce titre, il met en oeuvre la politique documentaire de l'établissement dans les cadres définis par l'Université et le CNRS. Il est assisté, dans cette mission, d'une commission de documentation réunissant périodiquement le personnel de la bibliothèque, la direction, des représentants des laboratoires et des lecteurs et des invités extérieurs (représentant du SCD...) qui débattent, outre de la politique documentaire, plus généralement du fonctionnement de la bibliothèque et de ses relations avec les usagers. Le directeur de la MOM désigne, par ailleurs, le responsable du service Bibliothèque.

### ***La politique des acquisitions***

La politique des achats dans les différents domaines couverts par la bibliothèque est discutée, par fonds spécialisés, lors de « commissions d'achat » sous la conduite du bibliothécaire responsable du fonds. Ces commissions sont aussi composées d'enseignants, de chercheurs concernés par les thématiques du fonds.

Lors de ces commissions, la validation des nouvelles acquisitions dépend, à la fois, des demandes collectives ou individuelles des utilisateurs du fonds et de la gestion cohérente des collections, le tout encadré par les contraintes budgétaires, le respect de la carte documentaire et le souci de ne pas acquérir de la documentation qui existerait déjà dans une bibliothèque lyonnaise.

C'est uniquement lors de ces commissions que peuvent être décidés l'abandon du suivi d'une collection ou l'arrêt d'un abonnement à une revue.

Par ailleurs, une partie importante des nouvelles acquisitions de la bibliothèque nous arrivent également par échanges avec des institutions scientifiques françaises et étrangères qui nous fournissent leurs publications en échanges de celles de la MOM.

Des échanges ponctuels de doubles avec des bibliothèques partenaires permettent aussi d'enrichir nos collections de manière significative.

### ***Financement des acquisitions***

La bibliothèque reçoit des dotations récurrentes pour les acquisitions d'ouvrages du service Recherche de l'Université Lyon 2 via un Plan Pluriannuel de Formation (PPF) en documentation, du CNRS et de la Fédération de Recherche de la MOM.

On peut ajouter à ces dotations récurrentes des financements plus ou moins exceptionnels provenant, quand leurs finances le permettent, de laboratoires de la MOM, ou d'équipes extérieures et associées (UMR...).

Selon les opportunités, la bibliothèque peut aussi recevoir des crédits d'organismes publics ou parapublics pour le financement d'opérations documentaires particulières (reconstitution de fonds, compléments de collections...).

Le budget de la bibliothèque est voté, entre autres choses, chaque année lors du bureau du conseil de la fédération et du conseil de la fédération.

La répartition des budgets d'acquisitions en fonction des différents fonds dépend de plusieurs critères internes à la bibliothèque tels que l'ancienneté du fonds, son importance volumétrique, la politique documentaire, fonds à développer, prix moyen du livre par fonds...

### ***Supports***

La bibliothèque n'exclut des acquisitions, a priori, aucun support particulier (papier, cédéroms, microfiches, microfilms, audiovisuels...). Toutefois, en ce qui concerne les ressources

électroniques (bases de données, revues en ligne, cédéroms...) onéreuses, les demandes peuvent être renvoyées vers le SCD de Lyon 2 ou la BIU-LSH qui ont une politique d'achat dans ce domaine plus développée.

Néanmoins, des ressources électroniques jugées indispensables à la cohérence de nos collections pourront être acquises à la faveur de financements mutualisés, bibliothèque/laboratoires par exemple.

### ***Thèmes, collections, documentation ou fonds particuliers***

Les ouvrages au programme des concours de l'enseignement, s'ils sont en relation avec les domaines couverts par la bibliothèque de la MOM, sont, dans la mesure du possible, acquis systématiquement et bénéficient de conditions de consultation et de conservation particulières afin d'en permettre l'usage le plus large possible.

Les ouvrages constituant les bibliographies des enseignants rattachés à la MOM sont, si ces derniers le souhaitent, exclus du prêt et rassemblés sur des étagères appropriées afin de faciliter leurs consultations.

Les mémoires (M1, M2, MR) et les thèses, qui nous sont confiés et concernant les domaines couverts par la bibliothèque, sont automatiquement traités et conservés dans une réserve spécifique. Ils apparaissent dans notre catalogue bibliographique et peuvent être consultés à la demande si l'auteur du mémoire nous en a donné l'autorisation.

La bibliothèque possède un fonds de livres anciens, rares et/ou précieux sis dans une réserve adaptée aux conditions de conservation de ce type de documentation. La consultation de ces ouvrages est possible après avis du responsable de ce fonds.

### ***Fonctionnement de la bibliothèque***

La bibliothèque de la MOM est un des outils de recherche et de formation mis à la disposition des membres de la MOM, ainsi que des enseignants et chercheurs invités par la MOM.

Par ailleurs, elle fait partie du réseau de bibliothèques de l'université Lumière Lyon 2 et offre de ce fait des facilités aux membres du corps enseignant et aux étudiants de cette université (y compris les personnes inscrites à l'Université Tous Ages - Lyon 2 (UTA) et les auditeurs libres dûment inscrits à l'université Lumière Lyon 2).

Elle est ouverte, après inscription gratuite, à tous les chercheurs, enseignants et étudiants des autres universités et organismes de recherche, français et étrangers, travaillant dans les domaines qu'elle couvre.

Le public extérieur souhaitant consulter les ouvrages de la bibliothèque peut le faire sous réserve d'une demande justifiée adressée au directeur de la MOM. Les consultations exceptionnelles font l'objet d'une "inscription ponctuelle" donnant droit à trois séances de travail durant le trimestre. Les consultations extérieures régulières donnent lieu à une inscription annuelle payante. Le tarif appliqué est aligné sur la tarification fixée par le SCD de l'université Lumière Lyon 2.

### ***Consultation et prêts d'ouvrages***

La consultation se fait dans les locaux de la bibliothèque.

Toutefois, les catégories de lecteurs énumérées ci-dessous peuvent emprunter un nombre déterminé d'ouvrages :

- Les chercheurs, enseignants-chercheurs de la MOM et les doctorants et post-doctorants rattachés à des laboratoires de la MOM peuvent emprunter dans leur bureau cinq ouvrages pour une durée d'un mois. Ces prêts doivent être enregistrés auprès des bibliothécaires ou par l'intermédiaire de l'automate de prêt/retour du 3<sup>ème</sup> étage.
- Les invités de la MOM, les enseignants et les étudiants, à partir de Master 1, des universités lyonnaises peuvent emprunter pour le week-end deux ouvrages. Il en est de même pour les étudiants inscrits à la préparation de l'agrégation ou du CAPES.
- Les étudiants en licence 3 inscrits à l'université Lumière Lyon 2 peuvent, exceptionnellement et sur présentation d'une lettre de leur enseignant, solliciter ce même droit en vue de préparer un exposé.

Les périodiques sont à consulter sur place. Seuls les numéros thématiques peuvent être empruntés.

Les ouvrages anciens et rares ne peuvent en aucun cas être empruntés, de même que les références et les ouvrages classés en "bibliographie" à la demande des enseignants-chercheurs de la MOM.

La bibliothèque de la MOM participe au prêt entre bibliothèques. Elle fournit les livres et les photocopies d'articles qui lui sont réclamés via le service du PEB de Lyon 2 ou directement au demandeur, sous les réserves habituelles de disponibilité et d'état de conservation du document.

Les chercheurs, les enseignants-chercheurs, les post-doctorants et des étudiants en fin de doctorat, rattachés à des équipes de la MOM, ainsi que les invités de la MOM, ont la possibilité, grâce à une carte magnétique personnelle, d'accéder à la bibliothèque 24h/24 et 7j/7 afin de faciliter leurs recherches.

Par ailleurs, certains étudiants avancés (à partir de Master 2) dûment recommandés par leur enseignant – membre de la MOM - peuvent aussi obtenir, après accord du directeur, une carte magnétique qui leur accordera un accès privilégié à la bibliothèque de 8h00 à 20h00 du lundi au vendredi et de 8h00 à 13h00 le samedi.

### ***Réseaux documentaires***

La bibliothèque s'efforce de conduire une politique documentaire en conformité avec la carte documentaire lyonnaise et en accord avec les divers partenariats passés avec des structures documentaires voisines (BU, BIU-LSH, CEROR, CIHAM, IEP...) dont les domaines de compétences pourraient croiser ou/et compléter ceux de la MOM.

La bibliothèque est partie prenante du réseau documentaire de la communauté des Maison des Sciences de l'Homme (MSH) du CNRS. A ce titre, elle tient à disposition des autres membres du réseau ses collections ou son savoir-faire documentaire.

La bibliothèque est également partenaire de réseaux plus spécifiques comme FRANTIQ, (Antiquité et archéologie), BIBMED (Méditerranée)...

### ***Conservation et désherbage***

Tous les documents acquis par la bibliothèque sont équipés pour le prêt et la consultation sur place : plastification, antivol, estampillage, cotation, exemplarisation...

Chaque année un certain nombre d'ouvrages et de numéros de périodiques sont reliés préventivement et rétrospectivement afin de prolonger leur durée de vie. Les grandes collections de fouilles, les ouvrages importants épuisés et les périodiques anciens sont reliés en priorité.

Afin de proposer à nos lecteurs des collections les plus exhaustives possibles dans nos domaines, nous n'avons pas de politique de désherbage explicite. Les ouvrages abîmés sont, dans la mesure du possible, réparés, rachetés ou à défaut mis de côté. En ce qui concerne la documentation reconnue comme obsolète ou celle inutilisée, elle peut être entreposée en réserve si un manque de place se fait sentir dans les rayonnages en libre accès. Elle sera fournie aux lecteurs sur demande.

Les doublons d'ouvrages ou de fascicules de périodiques sont systématiquement conservés en réserves éventuellement à des fins d'échanges et/ou de dons.

### ***Traitement des dons***

Les dons sont acceptés par la bibliothèque lorsqu'ils complètent ses collections. La documentation trop abîmée ou ne relevant pas des domaines couverts par la bibliothèque est a priori exclue.

Lorsqu'elle accepte un don, la bibliothèque se réserve la possibilité d'effectuer une sélection et de se débarrasser des documents en doublons jugés obsolètes, périmés ou ceux hors-sujets. Seuls les documents scientifiquement pertinents, en cohérence avec nos collections et en bon état seront proposés aux lecteurs.